

<http://gec.venissieux.org/DOSSIER-SECURITE-528>



DOSSIER SÉCURITÉ

- Lettre des élus -



Date de mise en ligne : jeudi 6 avril 2017

Copyright © Elus communistes et apparentés de Venissieux - Tous droits réservés

Notre pays traverse une période troublée, où les forces de l'ordre sont mobilisées au quotidien, pour la sécurité de tous.

Je refuse d'enfermer cette question dans des logiques de petite politique locale. La délinquance, la criminalité, ne tiennent pas compte des frontières des villes, ou des orientations politiques de leurs maires, et toutes les municipalités, de gauche ou de droite, doivent faire face à ce phénomène.

La sécurité publique est une mission régalienne de l'État, c'est essentiel pour garantir le même niveau de sécurité à tous les citoyens, quelle que soit la ville où ils résident.

Les Maires interviennent en complémentarité, et je préfère une complémentarité efficace, plutôt que la volonté de créer une police municipale (PM), qui essaie de faire le travail de la police nationale, sans en avoir le statut, les compétences, la formation ou les moyens.

Je rappelle que, les pouvoirs de police du Maire et l'activité de la PM, sont régis par un cadre légal. Ainsi, contrairement à ce que je peux lire, sur certains blogs ou réseaux sociaux, la PM ne peut assurer le maintien de l'ordre, ou mener d'enquêtes judiciaires.

Cela n'empêche pas les policiers municipaux d'intervenir sur un flagrant délit. En 2016, la PM de Vénissieux a procédé, à près de 200 interpellations, pour des faits variés (délits routiers, ports d'armes prohibés, stupéfiants). Notre centre de supervision urbain (CSU) a également permis, 79 interpellations, par la police nationale et la gendarmerie.

Mais la PM assure surtout, au quotidien, la sécurité des Vénissiens, sur un champ d'activités qui est différent de celui de l'État : elle sécurise les entrées et sorties d'écoles, procède aux enlèvements de véhicules ventouses ou épaves (1000 par an), gère les procédures de détention des chiens catégorisés.

J'ai souhaité réorganiser la Direction Unique Prévention Sécurité (DUPS), pour gagner en cohérence et en efficacité, mais toujours à moyens constants : en modernisant les outils à disposition des agents, leurs tâches administratives ont été allégées, pour leur permettre d'accroître leur présence sur le terrain. La DUPS et l'ensemble des acteurs du territoire agissent dans une logique de complémentarité. Par exemple, sur un contrôle de commerces : la PM sécurise les abords, avec l'appui visuel du CSU, les inspecteurs d'hygiène de la Ville procèdent aux contrôles de salubrité, en coopération avec le référent des professions réglementées du commissariat, qui pointe les manquements aux Droits du travail.

L'efficacité de notre politique de sécurité est reconnue par nos partenaires, comme l'ont indiqué le Préfet et le Procureur, lors du dernier Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Le chef du CSU de Vénissieux est devenu le référent du CNFPT de Lyon, et forme tous les opérateurs CSU de l'agglomération. Son expertise est telle, qu'il est consulté sur la mise en place d'autres CSU, comme pour la ville de Troyes qui a pour maire, François BAROIN. Ce n'est pas non plus anodin, si la ville de Meyzieu s'est dernièrement rapprochée de Vénissieux, pour tester un de nos dispositifs innovants de vidéo-protection.

La discrétion est un élément clé, de la réussite de nos actions, et je me dois de laisser travailler les professionnels sereinement, plutôt que d'exploiter le moindre fait divers, ou de surfer sur un effet d'annonce. A mes yeux, la police municipale est un acteur essentiel de la sécurité, ce n'est pas un outil de communication.